IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT
COLLEGE JEAN MONNET Rue du Temple 79120 LEZAY

ACTE ADMINISTRATIF
N° 8

☐ Acte ne relevant pas de l'action éducatrice
☐ Acte relevant de l'action éducatrice
☒ Acte budgétaire

Le Conseil d'Administration

Convoqué le 09 avril 2015
S''est réuni le 21 avril 2015
Nombre de membres composant le conseil : 23
Quorum atteint en début de séance : 13
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 17

Conformément aux dispositions du Code de l'éducation,

Après avis de la commission permanente réunie le : ……
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article R421-2)

OBJET précis : compte financier 2014.

CONTENU DE LA DECISION :
(Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision)

Vu les articles R421-20 4°a et R421-77 du code de l'EN, sur rapport de l'Agent Comptable, il est demandé au CA d'arrêter le compte financier 2014.
Le compte financier est arrêté sans réserve :
- en recettes pour 219091,29€
- en dépenses pour 216933,68€

Approbation du CA à l'unanimité des membres présents.

Pièce(s) jointe(s) : compte financier 2014

RESULTATS DU VOTE : **17 VOTANTS** **17 voix POUR** **0 Voix CONTRE** **0 ASBTENTION(S)**

Accusés de réception le :	**La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmises à :**	Nombre d'exemplaires
	Acte relatif à la passation de convention ou acte relatif au fonctionnement de l'établissement et ne relevant pas de l'action éducatrice. - **DSDEN de la Charente (SAAF)** - **Collectivité de rattachement**	
	Acte relevant de l'action éducatrice. - **DSDEN des Deux-Sèvres (SPE)**	
	Acte budgétaire. - **DSDEN de la Charente (SAAF)** - **Collectivité de rattachement**	1 1
Publié le 24/04/2015	Fait à LEZAY le 24 AVRIL 2015 Le président du conseil d'administration	
Certifié exécutoire le		